

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
12 12 2022

L'an deux mille vingt deux, le 12 décembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur DAVID Franck, 1^{ER} VICE - PRESIDENT

Date de convocation :
07 12 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Absents :

Excusés : 5

PRESENTS : M DAVID Franck , M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric.

EXCUSES : M CORDIER Etienne, Mme CALINON Séverine, M FASSETNET Gérôme, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

22 – 25 MORTES DU DOUBS - ETUDE ET ANIMATION FORESTIERE

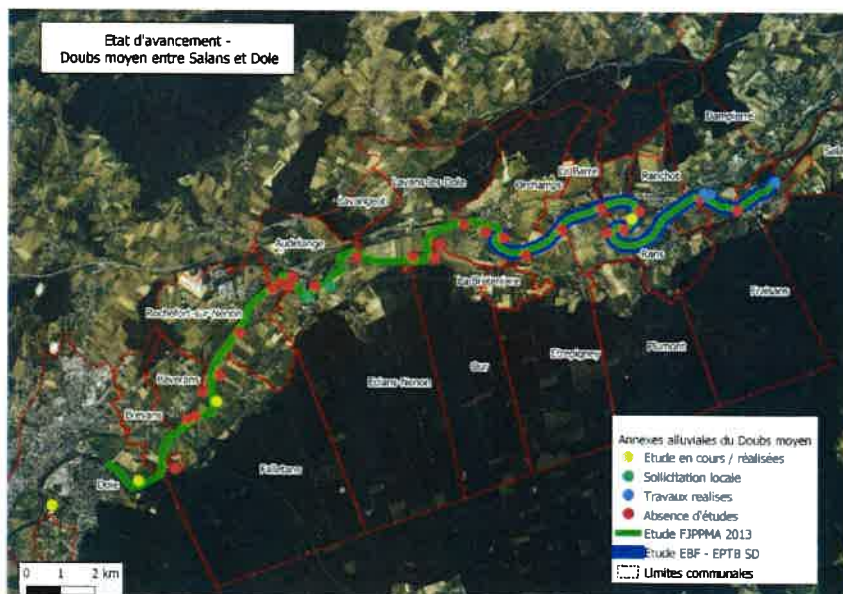
Le Doubs moyen entre Salans et Dole a subi de nombreuses modifications physiques au fil du temps notamment pour assurer un usage de navigation.

Ces modifications ont été engendrées par une multitude de travaux : les travaux de chenalisation, les curages d'entretien, les extractions de granulats, les travaux de protection de berge, la mise en place de barrages transversaux (pour assurer l'alimentation en eau du canal), la suppression des franges humides et de la ripisylve.

Suite à ce constat, plusieurs études ont été menées sur ce secteur afin de proposer des actions visant à améliorer le fonctionnement du Doubs moyen.

De ces diverses études, les principes de restauration proposés au regard du contexte local (contraintes hydrauliques liées à la navigation) sont :

- **La restauration des annexes alluviales** (mortes, baissières, confluence de cours d'eau) ;
- **L'amélioration de la connectivité latérale** (décaissage de berges, démantèlement d'enrochements et de surdigues, création de banquettes, création de caches) ;
- **L'amélioration de la connectivité longitudinale** (augmentation des débits réservés, création d'ouvrages de franchissement piscicole) ;
- **La restauration des affluents du Doubs** (les Doulonnes, la Vèze, l'Arne, les petits rus forestiers, le ru de Falletans,...).



Sur le Doubs Moyen entre Salans et Dole, la présence de **35 annexes alluviales** est recensée.

On peut noter la sollicitation de plusieurs partenaires et acteurs (FJPPMA, AAPPMA, maire d'Eclans-Nenon, propriétaires riverains, agriculteurs).

D'autre part, plusieurs études sont en cours sur plusieurs annexes (études sous maîtrise d'ouvrage du SMDL ou de la FJPPMA).

Des travaux de restauration d'annexes (confluence de rus, morte et connectivité latérale) ont été mis en œuvre sur ce secteur par l'EPTB Saône et Doubs et le SMDL.

La restauration d'annexes alluviales est une action inscrite dans le programme de mesures du SDAGE RMC 2022-2027.

Au regard de la dynamique présente sur ce secteur pour restaurer et préserver ces annexes alluviales, il convient aujourd'hui de :

- Poursuivre les études en cours de réalisation ;
- De lancer des études sur des annexes alluviales prioritaires ;
- De mettre en place une animation foncière sur des annexes alluviales prioritaires ;
- De mettre en œuvre des travaux de restauration et d'entretien.

Pour ce faire et au regard du nombre important d'annexes alluviales, il semble judicieux de définir une stratégie globale d'intervention du SMDL.

La définition de cette stratégie passe par :

- La mise en place d'un comité de pilotage réunissant les différents partenaires et acteurs ;
- La priorisation d'actions au regard de différents critères (gains écologiques, contexte foncier, volume financier mobilisable).

En parallèle de la définition de cette stratégie, il est nécessaire pour la période 2023-2024 :

- D'engager une animation foncière au niveau de plusieurs annexes alluviales situées sur le tronçon Fraisans – Orchamps ;
- D'engager des études complémentaires sur des annexes alluviales pour lesquelles des attentes locales sont exprimées ;
- De réaliser des petits travaux si cela s'avère pertinent.

L'ensemble des actions menées sur le thème « Doubs Moyen » présenté ci-avant est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau (études externalisées et financement de postes) à un taux de 50%.

Ainsi, dans l'attente d'un chiffrage précis de cette opération,

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'intervention du SMDL sur cet ensemble d'annexes alluviales visant à la mise en place d'une stratégie générale de restauration (animation foncière, concertation, études techniques)
- **AUTORISE** le Président du SMDL à solliciter une autorisation de démarrage anticipé auprès de l'Agence de l'Eau,

CERTIFIE CONFORME

A Dole, le 12 décembre 2022,

Le 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



M Franck DAVID